

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 19  
**Votants :** 23

N° ordre  
21-73

N° ordre dans la séance :  
DE-14122021-05

Date de la convocation :  
06/12/2021

Date de l'affichage :

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE Adjoint, Frédéric DI PAOLO, Sylviane GUILLERMET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA, Mickaël MOUTOT, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON, Thierry DRAPIER, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés :** Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER) - David TREBOZ (procuration à Franck ANDRE-MASSE) - Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN) - Nadine BRAVI (procuration à Hélène ROSSI).

**Secrétaire de séance :** Emilie VALTON

**OBJET : REGULARISATION DE RECETTES INSCRITES EN COMPTE D'ATTENTE**

Monsieur David TREBOZ, conseiller municipal délégué aux finances informe le conseil municipal que dans le cadre de la régularisation des comptes d'attente, le percepteur a présenté un état des recettes non titrées a la commune de Culoz. Certaines d'entre elles datent de 2009. Il s'avère que les services municipaux, faute de justificatifs, n'ont pas réussi à reconstituer le cheminement des encaissements suivants :

- Loyer La Poste : 1 891,12 € - année 2013 ;
- Loyer La Poste : 267,43 € - année 2014 ;
- EDF (avoir sur facture camping) : 343,46 € - année 2015 ;
- Celdran : 44 ,77 € - année 2017 ;
- Vente SARL REAL SAINT CHRISTOPHE : 57 255 € - année 2009. Concernant cette somme, nous supposons qu'il s'agit d'une vente d'un bien dans la ZA En Brachay dont le budget a été clos en 2019.

Afin de pouvoir titrer ces recettes dont certaines sont conséquentes, il conviendra à l'assemblée, à la demande du percepteur, d'autoriser le Maire à émettre les titres sur mentionnés sur le compte R 7788 - Produits exceptionnels divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**AUTORISE Le Maire à émettre les titres sur mentionnés sur le compte R 7788 – Produits exceptionnels divers**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

